

Prestations COVID-19

	Qui est admissible	Montant et où présenter une demande	Notes
Prestation canadienne d'urgence (PCU)	<ul style="list-style-type: none"> a cessé de travailler en raison de COVID-19 ¹ a gagné plus de 5 000 \$ en 2019 ou dans l'année précédant la demande ² employés, travailleurs autonomes, contractuels, parents qui touchaient des prestations parentales de l'assurance-emploi (AE) et certains travailleurs étrangers temporaires admissible aux prestations régulières ou de maladie de l'AE et vous êtes admissible à la PCU 	<ul style="list-style-type: none"> 500 \$ par semaine pour un maximum de 16 semaines présenter une demande par le biais de Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou en ligne avec Service Canada (https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/faire-demande-pcu-aupres-arc.html) 	<ol style="list-style-type: none"> Pour être admissible auprès de Service Canada, vous devez cesser de travailler pendant 7 jours consécutifs. Avec l'ARC, ce doit être 14 jours de suite. Vous pouvez gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois et recevoir la PCU. Ce revenu peut provenir d'un emploi, d'un travail indépendant ou de prestations de maternité ou parentales.
Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE)	<ul style="list-style-type: none"> dans un programme d'études postsecondaires entre le 1^{er} déc. 2019 et le 31 août 2020, ou a obtenu son diplôme d'études secondaires en 2020 et a fait une demande pour des études postsecondaires qui commencent avant le 1^{er} février 2021 incapable de travailler ou d'en trouver en raison de COVID-19 ¹ citoyens, résidents permanents, personne inscrite en tant qu'Indien en vertu de la Loi sur les Indiens et les personnes protégées en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ² 	<ul style="list-style-type: none"> 1 250 \$ toutes les 4 semaines, avec un supplément pour les étudiants avec un handicap ou personne à charge présenter une demande par le biais de Mon dossier de l'ARC 	<ol style="list-style-type: none"> Vous pouvez gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois tout en recevant la PCUE Elle n'est pas offerte aux étudiants internationaux mais aux étudiants canadiens qui étudient à l'extérieur du Canada
Aide d'urgence de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> avoir une urgence financière en raison de COVID-19, comme ne pas avoir assez d'argent pour des choses comme la nourriture et le logement vivre en Ontario pas pour les personnes qui reçoivent déjà des prestations du programme Ontario au travail (OT) ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) 	<ul style="list-style-type: none"> le montant reçu dépend du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, mais il est peu probable que vous receviez plus que vous le feriez par le biais d'OT présenter une demande auprès d'OT 	<ol style="list-style-type: none"> Les détails ne sont pas encore publiés, mais le montant semble discrétionnaire, ce qui signifie qu'il relève du ministère. Présenter une demande à https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-services-lenfance-et-des-services-sociaux-et-communautaires Vous pouvez faire une demande d'OT une fois l'assistance d'urgence épuisée.
Prestations d'urgence d'Ontario au travail	<ul style="list-style-type: none"> reçoit déjà OT ou POSPH ne reçoit pas la PCU doit répondre aux besoins liés à la COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> les personnes seules peuvent obtenir jusqu'à 100 \$ de plus par mois et les personnes qui ont une famille peuvent avoir jusqu'à 200 \$ de plus présenter une demande par le biais d'un charge de cas d'OT ou du POSPH 	<p>Une prestation unique au départ pour les mois de mars et avril, mais elle a été prolongée de 3 mois encore. Elle est désormais disponible pour mai, juin et juillet.</p>

Ces programmes sont nouveaux ou ont été modifiés pour répondre à la COVID-19. Les autres prestations, telles que l'indemnisation des travailleurs et les prestations parentales, sont restées les mêmes. Les demandes de prestations régulières d'assurance-emploi et de prestations de maladie sont en cours de traitement dans le cadre du programme de la PCU. Pour plus d'informations sur les prestations et les problèmes liés à la COVID-19 au travail, visitez <https://stepstojustice.ca/fr/legal-topic/covid-19>

CLEO est financé par:

